









Ce journal communautaire est publié par :

Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.

4, du Couvent

Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone: (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 27 février 2023





Conseil d'administration

Présidente :Constance Gagné, 492-5178Vice-présidente :Angèle Dionne 492-9690Trésorière :Sonia Gagné, 492-3779Secrétaire :Claudette Rivard 492-1612Directrice :Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno
Angèle Dionne
Andrée Michaud
Sûreté du Québec
Claudette Rivard

Myrtha St-Pierre
Constance Gagné
École St-Bruno
Jean-Martin

Sommaire:

Page 3 : Amène ton journal en voyage - Inscription maternelle

Page 4 - 8 : Chronique municipale - Décret de population

Page 9:50 ans et plus - Cuisine collective

Page 10: Chronique culinaire

Page 11: Permaculture

Page 12 : Vols de véhicules à Rivière-du-Loup - Place

de l'église

Page 13 : Mes soins restent ici Page 14 : Horaire d'ouverture

Page 15 - 16 : Commanditaires





Concours de participation :

« Amène ton journal Le Trait d'Union en Voyage ».

Vous partez en voyage? Prenez une photo de votre escapade avec votre journal « Le Trait d'Union » et faites-nous la parvenir d'ici le 30 novembre 2023 avec votre nom et l'endroit où vous vous trouvez.

Conditions de participation :

- La photo doit présenter un résident de Saint-Bruno.
- Le journal « Le Trait d'Union » doit y être en évidence.
- Une seule photo admissible par voyage (mais vous pouvez nous en envoyer plus d'une).

De plus, si tu as le goût d'écrire un article pour nous partager ton aventure, il nous fera plaisir de le publier.

En décembre 2023, trois (3) prix de participation de 25 \$ seront octroyés, par tirage au sort, parmi toutes les photos admissibles reçues.

Les photos demeureront la propriété du journal pour publication.



P.S. Les membres du CA peuvent participer, mais ne sont pas éligibles au tirage.

Claudette Rivard pour journal Trait d'Union

Prendre en note

Veuillez noter qu'exceptionnellement le journal de mars sortira un peu plus tard que d'habitude. Nous combinerons celui de mars et avril ensemble.

Merci de votre collaboration.

Conseil d'admistration de votre journal

Inscríptíon à la maternelle 4 ans et 5 ans à temps plein

École Saint-Bruno

Il est toujours temps de faire l'inscription de votre enfant à la <u>maternelle 4 ans et 5 ans</u> via le site Internet sur Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, onglet admissioninscription.

Inscrire son enfant à la maternelle 4 ans et 5 ans c'est choisir :

- Un environnement éducatif stimulant et sécuritaire;
- Un programme pédagogique centré sur le développement global de l'enfant;
- Une transition harmonieuse vers le milieu scolaire.

N'hésitez pas à nous téléphoner pour avoir de l'information supplémentaire.



École Saint-Bruno 418-856-7053 poste 4710







Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mercredi 21 décembre 2022 à 19 h 00.

2022-12-284 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAOR-DINAIRE

2022-12-285 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-286 ADOPTION PAR RÉSOLUTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (BUDGET) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

REVENUS	2023
Taxes	773 264 \$
Paiement tenant lieu de taxes	5 616 \$
Transferts	300 033 \$
Services rendus	20 200 \$
Imposition de droits	179 502 \$
Intérêts	1 050 \$
TOTAL	1 279 665 \$

DÉPENSES (CHARGES)	2023
Administration	305 078 \$
Sécurité publique	106 411 \$
Transport	385 220 \$
Hygiène du milieu	76 149 \$
Matières résiduelles	90 715 \$
Aménagement et urbanisme	63 523 \$
Santé et bien-être	20 455 \$
Loisirs et culture	95 202 \$
Frais de financement	43 410 \$
Remboursement de la dette	93 502 \$
TOTAL	1 279 665 \$

¹Prendre note que les amortissements d'immobilisations ne sont pas inclus comme « charges » aux dépenses de fonctionnement. IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Julie Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte les prévisions budgétaires (budget) pour l'année financière 2023.

2022-12-287 ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adopte le plan triennal d'immobilisations pour les années suivantes: 2023, 2024 et 2025;

2023: 959 165,00 \$ Travaux dans le rang du Nord

2023 : 769 255,00 \$ Route de l'Église et rang de la Croix (TECQ)

2024: 150 000,00 \$ Travaux sur le garage municipal

2025: 150 000,00 \$ Travaux sur le garage municipal

2025 : 1 500 000,00 \$ Asphaltage de la route de la Rivière-Manie

2022-12-288 PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-289 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 19 h 10.

• À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 16 janvier à 20 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-01-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 AJOURNÉE ET DU 6 DÉCEMBRE 2022

2023-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022 (BUDGET)

2023-01-004 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 116 505,27 \$.

2023-01-005 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX DE PLUS DE 2 000 \$ TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR

En vertu de l'article 961.4 du Code Municipal du Québec, la Municipalité dépose et publie sur internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

2023-01-006 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2023 DÉCRÉ-TANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur Gilles Plourde, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 254-2023 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023.

2023-01-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2022 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2020 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX **ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Loi prévoit une base minimale de rémunération applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le désir du conseil municipal est d'établir une indexation de 7 % à la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a préalablement été donné par Monsieur Gilles Plourde lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la Loi, ce règlement a été présenté en projet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché en date du 7 décembre 2022 et qu'un délai de vingt et un (21) jours doit être respecté avant l'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska versait pour l'année 2022, 11 232,96 \$ annuellement pour le maire et 3 744,36 \$ annuellement pour chacun des conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Règlement portant le numéro 253-2022 est et soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : (voir le livre des règlements).

2023-01-008 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-273 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONS-CRIPTION DE CÔTE-DU-SUD (PPA-CE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule la résolution numéro 2022-12-273 portant le titre Subvention – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration Circonscription de Côte-du-Sud (PPACE).



2023-01-009 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIO-RATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 15 000,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-01-010 AJOUT À LA RÉSOLUTION 2022-12-275 CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR YVES LEBRUN POUR L'OUVERTURE DE LA ROUTE DU PETIT-MOULIN SUD À PARTIR DU 5^E RANG JUSQU'AU 6^E RANG

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Yves Lebrun à faire déneiger de la route du Petit-Moulin Sud à partir du 5° rang jusqu'au 6° rang par Déneigement Yvan Pelletier pour la saison hivernale 2022-2023.

2023-01-011 DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR YVES GOSSELIN POUR L'OUVERTURE DU 5^E RANG OUEST JUSQU'AU LOT 5 726 400 DURANT LA SAISON HIVERNALE 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Yves Gosselin à ouvrir le 5° rang Ouest jusqu'au lot 5 726 400 pour la période hivernale 2022-2023.

2023-01-012 DEMANDE DE MADAME MARIE-ÈVE DIONNE POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 6 506 114, RUE MICHAUD

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Madame Marie-Ève Dionne à installer un ponceau au lot 6 506 114, rue Michaud en suivant les recom-

mandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2023-01-013 DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME PRABAM

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM, à la MRC de Kamouraska ainsi qu'aux municipalités du Kamouraska.

2023-01-014 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière fait rapport aux membres du conseil municipal que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu deux (2) demandes de dérogations mineures pour le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour l'année 2022.

2023-01-015 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU GUIDE DU KAMOURASKA – ÉDITION 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion au Guide du Kamouraska – Édition 2023 au coût de 500,00 \$;

QUE cette adhésion permette de promouvoir les activités qu'offre la Municipalité durant la saison estivale.

2023-01-016 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2023 AVEC L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu



Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de renouveler la cotisation annuelle de 2023 avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale et greffière- trésorière, Madame Maryse Ouellet, au coût de 909,00 \$, excluant les taxes.

2023-01-017 ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. (APHK)

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adhère à titre de membre honoraire pour l'année 2023 à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est Inc. (APHK) au montant de 50,00 \$.

2023-01-018 DEMANDE DE COMMANDITE DU HOCKEY MINEUR DU KAMOURASKA – TOURNOI PROVINCIAL ATOME M11 / PEEWEE M13 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 50,00 \$ pour le tournoi provincial Atome M11 / Peewee M13 qui se tiendra du 8 au 12 février 2023.

2023-01-019 RENOUVELLEMENT DE LA PUBLICITÉ À L'INTÉRIEUR DU FEUILLET PAROISSIAL

Monsieur Gilles Beaulieu s'abstient de voter puisqu'il est en conflit d'intérêts.

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal accepte la demande de renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial pour l'édition 2023 au coût de 40,00 \$.

2023-01-020 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – ALBUM DES FINISSANTS

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accepte de contribuer financièrement à l'album des finissants, promotion 2022-2023 de l'école secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal en leur versant un montant de 80.00 \$.

2023-01-021 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – GALA DES MÉRITES 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal accorde un montant de 50,00 \$ pour le Gala des Mérites pour l'année scolaire 2022-2023.

2023-01-022 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal achète des objets promotionnels pour une valeur de 50,00 \$ et qu'ils soient distribués à nos bénévoles.

2023-01-023 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME UNITÉ DOMRÉMY DE SAINT-PASCAL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2023-01-024 DEMANDE DE COMMANDITE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE – PRIX DE FIN D'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$ pour les prix de fin d'année scolaire 2023.

VARIA

2023-01-025 AUTORISATION DE CIRCULER EN MOTONEIGE DU 4, RUE DU COUVENT AU 155, ROUTE DU PETIT-MOULIN POUR L'ACTIVITÉ « FESTIVAL DES VIEUX POTES DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA»

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu



Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la circulation de motoneiges sur la route du Petit-Moulin (du 4, rue du Couvent au 155, route du Petit-Moulin) le 28 janvier 2023 entre 12 h 30 et 17 h 30, dans le cadre de l'activité « Festival des vieux potes de Saint-Bruno-de-Kamouraska » et en informe le service de police.

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2023-01-026 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 55.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.
- Veuillez consulter le nouvel horaire du bureau municipal à la page 13.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCV) est à la recherche d'un nouveau membre au siège #3.	MAINCPALIFE DE SAINT-BRUNO DE-KAMOURASKA
En moyenne, le CCU se rencontre 2 fois par année ou selon le nombre de demande à traiter.	Le rôle du CCU est d'étudier des dossiers en matière d'urbanisme et d'en faire la recommandation au conseil municipal. Il n'a pas de pouvoir décisionnel. Ça t'intéresse ? Écris-nous à direction@stbrunokamouraska.ca

Municipalités de la MRC de Kamouraska				
	Décret 2023	Décret 2022	Différence	en %
Saint-Onésime d'Ixworth	552	557	(5)	-0.8977%
Rivière-Ouelle	995	997	(2)	-0,20069
Saint-Bruno-de-Kamouraska	546	541	5	0,9242%
Saint-Pascal	3476	3495	(19)	-0,5436%
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	2339	2292	47	2,0506%
Saint-Joseph-de-Kamouraska	396	396	0	0,0000%
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	891	906	(15)	-1,65569
Mont-Carmel	1146	1146	0	0,00009
Saint-Pacôme	1557	1566	(9)	-0,57479
Saint-Philippe-de-Néri	800	807	(7)	-0,86749
Saint-Gabriel-Lalemant	663	685	(22)	-3,21179
Kamouraska	627	607	20	3,2949%
Saint-Germain-de-Kamouraska	297	293	4	1,3652%
Saint-André-de-Kamouraska	668	682	(14)	-2,05289
Sainte-Anne-de-La-Pocatière	1571	1567	4	0,25539
Saint-Denis-De La Bouteillerie	516	504	12	2,3810%
La Pocatière	3905	3915	(10)	-0,25549
MRC	20945	20956	(11)	-0,0525%







Nouvelles des 50 ans et plus

Maintenant que nous pouvons nous rencontrer sans trop de risque de contamination, le Club de 50 ans et + vous convie à un déjeuner selon la formule « Viens à l'heure que tu veux ».

Réservez votre dimanche avant-midi du 19 février de 9 h à 12 h. Au menu : fèves au lard, jambon, saucisse, patates, œufs, crêpes, etc.



Pour 10 \$ adultes et 7 \$ pour les moins de 12 ans, venez vous régaler et discuter en famille et entre amis.

Bon retour à la normale et nous vous attendons en grand nombre.

Réservez vos cartes auprès des membres soit :

Myrtha St-Pierre et Richard Caron au 418-492-5926

Gilles Beaulieu 418-492-7132

Micheline Dionne 418-492-5281

Claire Ouellet 418-492-3970

Les anniversaires de février :

14	Jocelyn Bossé
14	Guylaine Levesque
14	Jacques Sénechal
20	Ghislain Deschênes



Myrtha St-Pierre, présidente

Cuisine collective

En février dernier, une invitation très intéressante nous parvenait par le biais de notre journal local « Le Trait d'Union » qui nous donnait la possibilité de nous inscrire à des cuisines collectives.

À qui d'adresse cette invitation? À vous qui avez le goût d'en connaître davantage en cuisine. L'an passé, quelques-unes d'entre vous ont participé aux cuisines collectives animées par Florence Cheffers, elle accepte de nouveau cette année de revenir chez nous.

Les dates des rencontres sont les mercredis :

1er, 8 et 15 février 15 et 22 mars 12 avril 17 mai 7 juin

/ Juiii

Le nombre de personnes admises est de dix (10). L'horaire est de 9 h à 14 h 30. Votre inscription est obligatoire. Pour avoir plus d'information, téléphonez à Angèle Dionne au 418-492-9690.

Le début des rencontres est mercredi le 1^{er} février, comme l'information par notre journal local ne vous sera peut-être pas parvenue, il n'est quand même pas trop tard pour vous inscrire.

Au plaisir de vous accueillir.

Angèle Dionne





Février 2023

PAGE 9

CHRONIQUE CULINAIRE

Avec le temps de sucres qui arrivent à grand pas, voici une recette qui vous permettra de cuisiner avec ce bon produit de chez nous.

Poulet aux pommes et érable

Poulet: 4 petites poitrines sans peau Sirop d'érable 60 ml (1/4 tasse) 2 pommes Cortland coupées en quartiers Bouillon de poulet 125 ml (1/2 tasse) Vinaigre de cidre 20 ml (4 c. à thé) Prévoir aussi 2 oignons coupés en quartiers Facultatif: 5 ml (1 c. à thé) de thym frais haché ou 2,5 ml (½ c, à thé) de thym séché

Préchauffer le four à 205° C (400° F)

Dans une grande poêle allant au four, chauffer un peu d'huile d'olive à feu moyen. Faire dorer les poitrines de poulet de 3 à 4 minutes de chaque côté. Réserver dans une assiette.

Dans la même poêle, cuire les oignons de 5 à 7 minutes en remuant régulièrement.

Verser le sirop d'érable et poursuivre la cuisson de 4 à 5 minutes en remuant, jusqu'à ce que les oignons soient caramélisés.

Remettre les poitrines dans la poêle. Ajouter les pommes, le bouillon de poulet, le vinaigre de cidre et, si désirer, le thym. Saler et poivrer. Porter à ébullition, puis laisser mijoter 2 minutes.

Poursuivre la cuisson au four de 18 à 22 minutes, jusqu'à ce que l'intérieur de la chair de poulet ait perdu sa teinte rosée.

Biscuits croquant au gruau

Four à 350° de 5 à 6 minutes

1 1/3 tasse de farine 1 c. à thé de poudre à pâte ½ c. à thé de soda à pâte ¼ c. à thé de sel 1 tasse de cassonade pressée ½ tasse de beurre 1 œuf 1 c. à thé de vanille 1 1/2 tasse de gruau fin 3/4 tasse de noix de coco

Préparation:

Mélanger les ingrédients secs. Mélanger les ingrédients humides. Crémer les corps gras et ajouter les autres ingrédients. Bien mélanger avec un fouet.

Mélanger les ingrédients secs au mélange humide. Replier la pâte délicatement.

Ajouter le gruau et la noix de coco délicatement.

Étendre à la cuillère et abaisser avec une fourchette enfarinée.

Cuire 5 à 6 minutes.

Source: 5 ingrédients 15 minutes

Bon appétit

Note: Dans le numéro de janvier dans la recette « Ragoût de boulettes au vin rouge » il manque le dernier paragraphe le voici.

Entre temps, mélanger le sachet de sauce avec 125 ml (½ tasse) d'eau. Ajouter le mélange dans la casserole de vin rouge. Brasser jusqu'à ébullition. Ajouter le persil, les boulettes et le panais, servir aussitôt.

Je vous invite à vous inscrire à la cuisine collective, vous y apprendrez de bons trucs, tout en cuisinant de bons plats et vous permettra aussi de socialiser avec les autres participants.

Angèle Dionne



Permaculture étape 3: la conception du projet

Une planification minutieuse paiera en culture plus simple et plus rentable.

Ayant réfléchi aux récoltes désirées, aux contraintes du site c'est enfin le temps de dessiner sur le plan les zones de culture. Idéalement une zone de cueillette quotidienne près de la cuisine comprendra les fines herbes, ciboulette, oignon vert etc... Un peu plus loin une zone de cueillette fréquente sera utile selon nos habitudes. Le reste au potager dont il faut maintenant décider de la superficie. Sur le plan on peut prévoir une zone de verger où on installera petit à petit des arbustes et arbres fruitiers selon nos besoins. Si on le désire prévoir un espace pour les petits animaux (poules, lapins, etc...)

Enfin choisir l'emplacement du compost. Et prévoir des allées de circulation pour que tout soit accessible facilement. Ce plan n'a pas à être réalisé la première année on s'entend, c'est une vue de ce qu'on voudrait atteindre dans quelques années.

Vous avez fait une liste des fruits, légumes et herbes dont vous aurez besoin? En janvier/février c'est le temps de commander les semences. Combien? Consultez le guide de « planifier son jardin pour éviter les mauvaises surprises » sur le site <u>ecoumene.com</u>

Plus tôt j'ai parlé de superficie pour le potager. Est-ce encore réaliste d'après la commande de semences? Il est bon de songer tout de suite que la superficie totale du potager devra être divisée en au moins 5 planches de culture ou plus afin de permettre la rotation des cultures sur 5 ans.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Légumi-	Famille	Famille	Famille	Légumes
neuses	de choux	des	des	racines
		tomates	oignons	

En d'autres endroits la méthode des buttes de culture dites en lasagne pourra nous éviter beaucoup de travail.

Cela commence par une couche de cartons ou journaux.

Une couche de matière organique verte (tonte, herbes, taille de haie)

Une couche de 15 cm de matière sèche (paille, herbe sèche)

15 cm. de fumier ou compost

Une couche de 10 cm. de paillage.

C'est prêt à utiliser.

Un dernier truc pour maximiser son espace de culture c'est l'emploi de plantes grimpantes sur treillis ou

Les platebandes pour cueillette quotidienne

autre tuteur. Il y a aussi la plate-bande étroite en forme de spirale ou en trou de serrure.

Source: Rosemary Morrow « Manuel d'apprentissage pas à pas de la permaculture » Editions Imagine un Colibri, France 2015, 390 p.

Jusqu'ici je vous ai parlé de permaculture pour un espace de terrain résidentiel. Mais cela peut prendre des dimensions importantes comprenant une forêt nourricière, un étang de pisciculture, des ruches, même un espace sauvage pour les petits animaux. On peut rêver à l'infini. Pour vous inspirer il existe de nombreux livres et vidéos accessibles.

Bonne planification!

Andrée Michaud





Vols dans des véhicules à Rivière-du-Loup

Les policiers de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal. Le Code perpétrés dans des véhicules et vols de véhicules.

Depuis le 18 janvier dernier, c'est près d'une vingtaine de dossiers de vol dans des véhicules qui ont été signalés dans les secteurs des rues Laval et des Érables à Rivière-du-Loup. Notons que tous les véhicules ciblés par les vols avaient les portières non verrouillées.

Notons que la majorité de ces dossiers ont été résolus la Centrale de l'information criminelle de la suite à l'arrestation de deux individus d'âge mineurs au Québec au 1 800 659-4264.

cours des derniers jours. Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et recommandent de suivre ces Service de la diffusion et des relations médias quelques règles de prévention : Sûreté du Québec

- Gardez vos vitres fermées lorsque le véhicule est sans surveillance;
- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sacs et sacs à main à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre portemonnaie ou les clés de la 2e voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);

• Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal. Le Code de la sécurité routière prévoit par ailleurs que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entrainer une amende de 60\$.

avaient les portières non verrouillées.

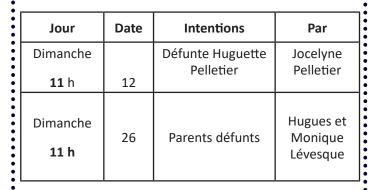
Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à Notons que la majorité de ces dossiers ont été résolus la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du suite à l'arrestation de deux individus d'âge mineurs au Ouébec au 1 800 659-4264.

Service de la diffusion et des relations médias Sûreté du Québec Région du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine 418-721-7250 www.sq.gouv.qc.ca

PLACE DE L'ÉGLISE

MESSES

Mois de février







Un gestionnaire local

Les membres du comité « *Mes Soins Restent Ici* » ont tenu une première rencontre avec le nouveau gestionnaire local des installations de santé et services sociaux pour le Kamouraska, monsieur Pascal Lamarre directeur adjoint exécutif.

Celui-ci relève directement du Président-directeurgénéral du *Centre intégré de santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL)*. Monsieur Lamarre a expliqué son rôle et ses responsabilités, notamment celui d'agent de liaison local entre les différentes directions du *CISSS-BSL* relativement aux services et soins de proximité pour le Kamouraska.

Le comité « Mes soins restent ICI » est heureux de constater que sa revendication visant à ramener une forme de gestion locale imputable ait finalement reçu l'aval des dirigeants du CISSS-du-Bas-St-Laurent. Il s'agit aux yeux du comité d'un important pas en avant qui devrait aider à apporter une meilleure cohésion au niveau de la dispensation des soins et services dans notre communauté. Même s'il ne s'agit pas d'une solution-miracle à toutes les difficultés vécues dans notre réseau local, le comité « Mes soins restent ICI » espère trouver en monsieur Lamarre un partenaire en mesure d'aider à résoudre plus rapidement les situations problématiques qui lui seront soumises.

Profitant de la présence du Président-directeur-général par intérim et du nouveau Directeur des services professionnels au Bas St-Laurent, le comité a procédé à un tour d'horizon des principaux irritants toujours présents concernant les soins de proximité dans les installations du Kamouraska. Les enjeux importants de pénurie de main d'œuvre et les problèmes d'accès à des médecins spécialistes dans notre hôpital ont fait partie des discussions. La situation s'améliore progressivement au niveau de cette accessibilité en radiologie et des progrès devraient être bientôt visibles en oto- rhino-laryngologie (ORL), en ophtalmologie et en pneumologie. Cependant la situation se fait toujours difficile en pharmacie, en neurologie et en psychologie. Le CISSS-BSL étudie et expérimente plusieurs pistes de solutions pour corriger ces situations. Le comité a finalement fait part de l'aspect particulièrement inapproprié du mode de fonctionnement mis en place pour le stationnement à l'hôpital *Notre-Dame-de-Fatima*.

Une prochaine rencontre avec monsieur Lamarre a été fixée pour juin prochain. Le comité tient à remercier monsieur Frédéric Gagnon et le Dr Jean-Christophe Carvalho pour leur disponibilité aux cours des dernières années.

Depuis maintenant 5 ans le comité « *Mes soins restent ICI* » multiplie les représentations politiques et les interventions publiques afin de rétablir le niveau de soins et services de proximité requis pour la population de tout le Kamouraska.

Sources:

Jean Martin

Président et porte-parole des citoyens du comité

« *Mes soins restent ici* » Cellulaire : 418-860-5186

Courriel: jeanmlapoc@videotron.ca

Marie-Ève Fromentin, Md

Porte-parole des professionnels de la santé du

comité « *Mes soins restent ici »* Cellulaire : 581-885-0307

Courriel: marie-eve.o-fromentin@hotmail.ca





Fabrique 321, rue de l'Église

Lundi au vendredi Téléphone: 418-492-1476.

Bureau municipal

Du lundi au jeudi:

9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi : Fermé

Tél.: 418-492-2612

www.stbrunokam.qc.ca

Horaire d'ouverture

Couverture Saint-Bruno

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Bibliothèque

Le mercredi de 18 h 30 à 20 h

Dimanche: 8 h à 19 h Lundi: 9 h à 19 h Mardi: 9 h à 19 h Mercredi: 9 h à 19 h Jeudi: 9 h à 21 h Vendredi: 9 h à 21 h Samedi: 8 h à 21 h

Alimentation

Tél.: 418 492-3185

Horaire patinoire

Mercredi et jeudi 18 h 30 à 21 h

vendredi 18 h30 à 22h

Samedi et dimanche 13 h à 17 h

Club les Belles Pistes du Rocher blanc

418 492-7421 *Tarification 2023*

Ski de fond

Familiale	80 \$
Individuelle	50 \$
Journalière	8\$

Raquette

Familiale	20 \$
Individuelle	15 \$
Journalière	2 \$

SAAQ Saint-Pascal

(Fermé jusqu'au 16 février)

Lundi 12 h à 16 h Mardi 12 h à 16 h Mercredi de 12 h à 16 h Téléphone : (418) 492-7314

Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3 Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0

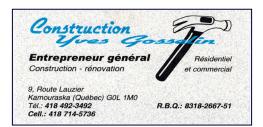
Myrtha St-Pierre, *présidente* Téléphone : **418 492-5926**

Activités et loisirs pour tous

o Clinique Dentaire Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet













353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Yo



Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile - agricole



418 492-2915 622 boul, Hébert Saint-Pascal





Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon

Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau NOTAIRES 506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294

Téléc.: 418 492-3131



COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

418-714-6730 Ghislaine Gagné Myrtha St-Pierre 418-492-5926



ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno S.V.P. appeler au Tél.: 418-492-5942

Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h 321, rue de l'Église, bureau 1-B Saint-Bruno-de-Kamouraska



HEBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse» 138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop. Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824 and_micho@yahoo.ca



Centre-Femmes

Prendre soin de soi. S'entraider.

Agir ensemble. S'outiller.

Relation d'aide Développement de soi - Actions collectives

DU KAMOURASKA



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire

492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin St-Bruno-de-Kamouraska QC GOL 2MD 418 492.6311

Manon Thériaulf prop.







1 PERSONNE SUR 2 ÂGÉE DE **70 ANS ET PLUS**

PRÉSENTE UNE PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU 418 308-1489 POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!





Membre affilié



Pharmacie Raphaelle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi

Samedi

Dimanche

555, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 9 h à 20 h Tél.: 418 492-1234 9 h à 17 h Téléc.: 418 492-2255 10 h à 13 h Courriel: bsr@familiprix.com



321, rue de l'Église, bureau 1 Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) GOL 2M0

418 492-2612 www.stbrunokamouraska.ca

SAINT-BRUNO **DE-KAMOURASKA**







Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église Saint-Bruno

418-492-7803



735, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 418 492-3632

91, boul. Cartier Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4 418 860-3632



Alimentation Gabriel Landry inc.

501, avenue Patry, Saint-Pascal 418 492-1034





Chez Desjardins, nous restons près de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos opérations financières en toute sécurité, dans le confort de votre foyer.

